



Case postale 497, CH - 3000 Berne 14

Pour publication immédiate

Communiqué de presse

Berne, le 26 novembre 2010

Visite du Chef d'Etat turc en Suisse:

Pour une solution de la Question arménienne

Au cours de sa visite officielle en Suisse, le président de la République de Turquie Abdullah Gül a dit sa volonté d'achever la normalisation des relations de son pays avec l'Arménie. Il a affirmé que dans certains domaines, la Suisse est un modèle pour la Turquie. Le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, celui de la Convention de l'ONU sur le génocide font-ils partie de ces domaines? La question est posée. La société civile turque manifeste de plus en plus clairement ses exigences pour la remise en question, par l'Etat turc, de sa propre histoire. Dans le processus qui devrait conduire Ankara à reconnaître sans équivoque le Génocide de 1915, l'Association Suisse-Arménie (ASA) espère que la Suisse tiendra son rôle.

La Question Arménienne était prioritaire dans l'agenda du président Gül. Toutes les tentatives de la Turquie pour rendre caduque la reconnaissance par le Conseil National du génocide des Arméniens ont échoué. Les deux décisions du Tribunal Fédéral, qui l'ayant retenu, ont affirmé le caractère universel de la reconnaissance de ce génocide, ont rendu la position turque encore plus difficile à tenir.

Depuis 2001, la diplomatie suisse avait entrepris de favoriser le dialogue entre les peuples arménien et turc. Par la suite, le rôle du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été déterminant dans la préparation, la rédaction et la signature, l'an dernier à Zurich, des protocoles. Selon la réaction de l'ASA à l'époque, ces protocoles, dont la signature était prématurée, comportaient des risques: l'acceptation par l'Arménie de constituer une commission d'experts revenait à remettre en cause la qualification de génocide des événements de 1915 selon le droit international. Mais ces protocoles, bien que réputés n'en comporter aucun, n'ont pas empêché la Turquie d'exiger en préalable des concessions arméniennes sur le Karabagh. C'est pour cette raison, mais aussi pour d'autres raisons rationnelles, humaines et juridiques, que le processus aurait échoué. Ayant adhéré à la Convention de l'ONU sur le génocide, la Suisse a pour devoir de s'opposer à toute tentative de relativiser ce crime, parce que ce serait au fond nier que les faits de 1915 aient eu lieu. Le génocide aurait dû figurer en toute clarté dans les protocoles.

Le dialogue entre l'Arménie et la Turquie et la normalisation de leurs relations doivent être repris indépendamment du conflit du Karabagh. En essayant tardivement de lier les deux processus, la Turquie a fait un faux-pas qui a révélé sa relative dépendance en énergie envers l'Azerbaïdjan.

L'ASA est opposée à toute médiation de la Suisse pour aider à la réouverture de discussions entre l'Arménie et la Turquie pour y intégrer les intérêts de l'Azerbaïdjan. Dans le conflit du Karabagh, et en dépit de la déclaration issue du sommet de l'Otan à Lisbonne, les principes du droit international de non-recours à la force ou à la menace, celui du droit des peuples à l'autodétermination, doivent s'appliquer.

L'ASA est convaincue qu'une réconciliation entre la nation arménienne et la nation turque est indispensable. Cette réconciliation est difficile parce que les plaies laissées par un génocide sont profondes. Pour y parvenir, les seuls motifs économiques ou stratégiques sont insuffisants, même si la construction de pipelines ou la signature de contrats d'énergie importants sont envisagées.

Du côté des victimes, y compris pour les dernières générations, le traumatisme demeure présent. Du côté des auteurs, de celui de leurs descendants, la reconnaissance est difficile parce que leur identité nationale, celle de leur Etat, est fondée sur une base extrêmement instable : le meurtre d'un peuple entier. Il faudra que la Turquie accepte un jour, purement et simplement, la réalité du Génocide arménien.

Contact: Sarkis Shahinian, président de l'ASA; portable: 076 399 16 25; shahinian@armenian.ch

Informations: les autres communiqués de presse de l'ASA concernant les protocoles sont disponibles aux adresses Internet suivantes:

http://www.armenian.ch/index.php?id=saa_pr

http://www.armenian.ch/index.php?id=_saa_position